

**Arrêté du 9 février 2021 portant cessation de fonctions et nomination  
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières**

**NOR : JUSB2104724A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;*

*Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;*

*Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats-greffes des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

**Article 1**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, mis fin aux fonctions de Monsieur Alexandre MATTON, greffier, en sa qualité de régisseur titulaire au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières.

**Article 2**

Il est, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, mis fin aux fonctions de Madame Sylvie SALOMON (CANIAUX), greffière, en sa qualité de régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières.

**Article 3**

Madame Djamila LAHLOU (HANNOU), greffière, est, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, nommée régisseuse titulaire au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières.

**Article 4**

Madame Carine MIHELIC, greffière, est, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, nommée régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Charleville-Mézières.

**Article 5**

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Reims, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 9 février 2021,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,  
Par délégation,  
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes  
La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité  
professionnelle,

Aude TORCHY

